

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 novembre 2021 à 20 h 30

Convocation du 9 novembre 2021

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Raphaëlle DUCHESNE, Sophie GIRARD, Béatrice LEVASSEUR, Marie-Noëlle ORTION, Christophe POMMIER

Était absente excusées : Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT
Alexis COME pouvoir à Béatrice LEVASSEUR
Sébastien PIERRE pouvoir à Christophe LALOU
Gautier MICHELIN pouvoir à Mathilde PLU

Étaient absents non excusés : Christophe GALASSO, Anne-Sophie MAZE

Secrétaire de séance : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Création d'un poste à durée déterminée à temps non complet de conseiller en comptabilité et gestion à 5 heures hebdomadaires pour accroissement d'activité pour une durée de 11 mois à compter du 17 Novembre 2021
- ❖ Création d'un poste à durée déterminée à temps non complet de Conseiller en organisation, gestion administrative à 5 heures hebdomadaires pour accroissement d'activité pour une durée de 11 mois à compter du 17 Novembre 2021
- ❖ Demandes de subventions pour la Route de Normandie : DETR, DSIL et LEADER
- ❖ Devis douche logement locatif n° 7
- ❖ Devis vidéo projecteur pour l'Ecole Maternelle.
- ❖ Tableau des permanences de distribution des sacs poubelles
- ❖ Points sur les commissions
- ❖ Questions diverses

Le registre circule pour les signatures.

- ❖ **Création d'un poste à durée déterminée à temps non complet de conseiller en comptabilité et gestion à 5 heures hebdomadaires pour accroissement d'activité pour une durée de 11 mois à compter du 17 Novembre 2021**

Suite à un arrêt maladie de longue durée débuté en juillet 2021, de l'agent comptable employée à temps complet, nous devons revoir l'organisation du service administratif.

Durant l'été, une redistribution des missions a été réalisée auprès d'un seul agent.

Certaines missions vont être reprise en interne, (facturation du restaurant scolaire, suivi des échanges internes et des devis), il faut procéder à un recrutement pour la gestion du suivi du budget et des mandatements.

Après avoir fait le point sur les attentes de la collectivité, il est proposé au conseil de créer : un emploi à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 11 mois pour la période comprise entre le 17 novembre 2021 et le 16 août 2022, également sur tous les cadres d'emploi, à tous les grades.

La durée de travail hebdomadaire sera de 5 heures.

L'objectif de ce poste est d'assurer les suivis comptables avec la trésorerie, d'effectuer les mandatement et titres.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Après avoir fait le point sur les attentes de la collectivité, il est proposé au conseil de créer : un emploi à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 11 mois pour la période comprise entre le 17 novembre 2021 et le 16 août 2022, également sur tous les cadres d'emploi, à tous les grades.

La durée de travail hebdomadaire sera de 5 heures.

L'objectif de ce poste est d'assurer l'exécution et le suivi du budget communal.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Les deux agents recrutés sont Florence GABORIT et Patricia GORDIEN.

❖ **Demandes de subventions pour la Route de Normandie : DETR, DSIL et LEADER**

DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2022 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1 – *la réalisation d'un passage piétons et la rénovation des candélabres route du Mans*

2 – *la réalisation d'un aménagement partagé (piétons, vélos, voitures) rue de Normandie.*

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant projet 1	Montant projet 2
Maître d'ouvrage	90 000	110 000
Fonds Européens (à préciser)	En attente d'un retour du Pays du Mans des montants que nous pouvons demander	En attente d'un retour du Pays du Mans des montants que nous pouvons demander
DETR	90 000	110 000
FNADT		
Conseil Régional		
Conseil Général		
Autre collectivité (à préciser)		
Autre public (à préciser)		
Fonds privés		
TOTAL	180 000	222 000

- Le conseil :
- autorise M. le Maire à déposer deux demandes au titre de la DETR pour l'année 2022
 - atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2022 (ouverture d'une ligne de crédit avant le vote du budget)
 - atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
 - atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
 - atteste que les fonds européens seront demandés dès que des fonds seront attribués

Mme la maire propose aux membres du conseil municipal de déposer deux dossiers afin d'obtenir de la DETR 2022 pour les travaux concernant l'aménagement de la route du Mans et les travaux concernant la route de Normandie, partage des voies de circulation.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

LEADER

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur accord afin qu'elle puisse déposer dès que possible deux subventions au titre du LEADER pour l'année pour les deux projets suivants :

- 1 – *la réalisation d'un passage piétons et la rénovation des candélabres route du Mans*
- 2 – *la réalisation d'un aménagement partagé (piétons, vélos, voitures) rue de Normandie.*

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent à l'unanimité un avis favorable, à cette demande.

Vote pour 17

❖ Devis douche logement locatif n° 7

Christophe LALOU présente un devis de la SCETEC pour la réalisation d'une douche adaptée aux personnes à mobilité réduite au sein du logement 7 des FPA, pour un montant de 2494 € HT

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

La maire propose de réaliser environ deux douches par an jusqu'à la fin du mandat.

❖ Devis vidéo projecteur pour l'école maternelle Roland DERET

Christophe LALOU présente un devis de la CONTY pour l'achat d'un vidéo projecteur, de deux tablettes, du matériel de protection et toute la mise en place, pour un montant de 3537 € HT

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

La société ASTIWEB, d'Ecommoy n'a pas répondu au marché car le directeur rencontre des difficultés du fait de la crise sanitaire à se fournir sur certains produits.

❖ **Tableau des permanences de distribution des sacs poubelles**

Claudine BIZOT fait passer un tableau de permanences pour que les élus assurent des permanences lors de la distribution des sacs noirs.

❖ **Questions diverses**

Décision modificative 2

Mathilde PLU présente la décision modificative 2 comme telle :

Investissements	
2315	- 20 000 €
2188	+ 20 000 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Devis pour une sauteuse multifonction rational, une table en inox et un chariot pour le restaurant scolaire

Christophe LALOU présente un devis de la société FROID EXPRESS pour un montant de 14 616.31 € HT comprenant la sauteuse multifonction et son matériel et une table en inox.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Christophe LALOU présente un devis de la société FROID EXPRESS pour un montant de 192.57 € HT comprenant un chariot de service en inox.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Point sur les commissions

Commission sociale : Claudine BIZOT

La grande collecte nationale se déroulera les 26, 27 et 28 novembre 2022 au sein du Intermarché.

Commission travaux : Laurent COCHONNEAU et Jean-Yves BOURGE

Place du mail :

Les parties roulantes de la place ne sont pas stabilisées, il y a des dégradations dues aux roulements des véhicules. Une réunion est prévue entre tous les intervenants le mercredi 17 novembre 2021.

Jean-Yves BOURGE précise que l'architecte pense qu'il faut refaire toute la partie abimée.

Lotissement route de Moncé en Belin :

Les travaux avancent bien, la moitié des lots est réservée.

Travaux route du Mans :

Le rondpoint est profilé et les travaux réalisés par l'entreprise HRC seront interrompus pendant 1 mois du 12/12/2021 au 15/01/2022.

La route sera réouverte avec des travaux sur les abords.

Commission senior : Claudine BIZOT

100 colis seront distribués cette année.

Téléthon : Laura COUTABLE

Les deux journées se dérouleront à la béloise.

Les animations sont les suivantes : deux repas, sortie moto, randonnées, nettoyage du parcours de santé, deviné le poids d'une brioche, animations de la Ruche.

Les deux APE des écoles Roland DERET et JB GALLAN participent cette année ainsi que l'appel.

Communication : Christophe LALOU:

Un 8 pages sera distribué fin décembre

Commission élections

Christian BARBEAU rappelle aux élus que l'année 2022 sera une année d'élections : les présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et les législatives les 12 et 19 juin 2022.

SIVOM : Christian BARBEAU et Michel DEROUINEAU

La peinture est finie au gymnase.

Christian BARBEAU explique aux membres du conseil municipal que l'association qui gère le centre social ne souhaitait pas signer la nouvelle convention qui est obligatoire entre le centre social et le SIVOM.

Il y a des modifications qui ont été apportées par le SIVOM qui sont plus favorables à la ruche. L'ancienne convention a donc de fait été renouvelée et la salle la béloise leur a été refusée durant une semaine et ils n'ont pas pu continuer leurs diverses activités.

Une réunion entre les deux parties s'est déroulée, et la Ruche a signé l'ancienne convention qui sera valide du 15/09/2021 au 15/09/2022.

Des réunions vont avoir lieu pour la prochaine convention.

Claudine BIZOT se demande pourquoi la Ruche n'a pas signé la nouvelle convention si elle leur est plus favorable.

Christian BARBEAU dit que c'est à cause du changement des ampoules et du stockage du papier.

Commission scolaire : Christophe POMMIER

La directrice de Ste Anne souhaite une délibération afin de connaître le montant de la dotation pour les livres de fin d'année.

Il est répondu que depuis des années il n'y a pas de délibération et que le montant est de 6 euros par enfant.

Prochain conseil municipal 13 décembre 2021

Les vœux du maire auront lieu le 14 janvier 2022.

Levée du conseil à 21 h 45

La Secrétaire de séance,
Claudine BIZOT

La Maire,
Mathilde PLU